

## **Note pour le groupe de travail du Cnis Proposition d'indicateurs relatifs au chômage et au sous-emploi (suite)**

*Avertissement : la présente réflexion est limitée aux indicateurs construits à partir des enquêtes (enquête Emploi principalement).*

Le groupe de travail a pour mission de « proposer un ensemble d'indicateurs sur l'emploi, le chômage, le sous-emploi et la précarité de l'emploi, permettant de rendre compte des situations complexes et diversifiées des individus sur le marché du travail. ».

Il est proposé au groupe de travail d'étudier chaque domaine successivement, même si cette démarche peut paraître quelque peu artificielle, dans la mesure où il existe un continuum entre les différentes positions sur le marché du travail. Cet inconvénient ne pèsera toutefois pas sur le résultat final des travaux du groupe puisque toutes les situations seront examinées et présentées in fine comme un ensemble synthétique. Le parti a été pris de faire une proposition large de façon à ce que la discussion s'engage sur le choix des indicateurs à retenir. Le mandat du groupe précise cependant que « les indicateurs proposés [doivent être] en nombre limité dans chaque champ d'étude pour en faciliter la lisibilité tout en éclairant au mieux les différents domaines d'intérêt ».

Il a semblé important d'examiner en premier lieu les indicateurs relatifs au chômage et au sous-emploi, compte tenu des problèmes d'évaluation rencontrés au cours des derniers mois. Ne seront donc pas traitées lors des premières séances les questions relatives à l'emploi, à la précarité de l'emploi, à la qualité de l'emploi, qui sont connexes. Elles seront naturellement examinées lors des séances suivantes, avant d'examiner la question du « bouclage de la population active ».

Le chômage peut être appréhendé de diverses manières.

- Le chômage peut être mesuré à partir des déclarations des personnes concernées, dans un recensement ou dans une enquête.
  - Dans les recensements, ce sont les personnes qui se classent elles-mêmes parmi les personnes qui travaillent, celles qui sont au chômage, ou l'une des catégories considérées comme inactives.
  - Dans les enquêtes, il est possible de poser des questions plus précises, permettant de mettre en application les définitions de l'emploi et du chômage retenues par le Bureau international du travail.
- Au travers de statistiques administratives, on compte les demandeurs qui restent inscrits en fin de mois auprès de l'Agence nationale pour l'emploi, ou les chômeurs indemnisés par l'assurance-chômage.

La définition du chômage au sens du BIT s'est imposée progressivement comme la définition de référence. Elle a l'avantage de faciliter les comparaisons internationales et d'être aussi objective que possible. Elle repose sur des critères factuels appliqués à une période courte et récente : ne pas travailler pendant la semaine de référence (celle précédant l'enquête), rechercher du travail au cours des quatre semaines précédant l'enquête, être disponible (sous 15 jours dans l'interprétation européenne).

Elle a l'inconvénient d'être trop restrictive pour appréhender tous les aspects du chômage et ses conséquences pour les personnes et pour la société dans son ensemble. *Il faut donc disposer d'indicateurs élargis, pour compléter la définition BIT du chômage.*

- 1) Ainsi, beaucoup de personnes privées d'emploi, totalement ou partiellement, et qui souhaiteraient travailler ou travailler plus n'y sont pas comptabilisées. Il est donc utile de proposer en complément d'autres indicateurs (de stock).
- 2) D'autre part, les transformations du marché du travail amènent des personnes à « tourner » plus vite qu'avant entre les diverses situations d'emploi et de non emploi. Il est donc nécessaire de proposer des analyses dynamiques, avec des indicateurs sur les transitions, entrées et sorties de l'emploi (sous emploi, emploi stable ou précaire), récurrence du chômage, retrait d'activité...<sup>1</sup>.
- 3) Par ailleurs, les difficultés ne sont pas les mêmes pour les personnes confrontées au chômage selon que leur ancienneté dans cette situation est plus ou moins longue. Des données relatives à l'ancienneté du chômage et à la durée de chômage des personnes sortant du chômage doivent donc compléter les deux ensembles précédents.

Les indicateurs proposés sont répartis en trois groupes :

- ceux portant sur le niveau du chômage et du sous-emploi, y compris l'aspect indemnisation (stock) ;
- ceux portant sur les entrées et sorties du chômage, avec des distinctions éventuelles par catégorie pouvant isoler les personnes indemnisées (flux) ;
- ceux portant sur l'ancienneté au chômage, la durée du chômage des sortants, la récurrence du chômage.

## **I Les indicateurs du niveau du chômage et du sous-emploi**

### **1/ Les enquêtes statistiques**

déjà examiné

### **2/ L'apport des informations d'origine administrative**

sera examiné ultérieurement

## **II Ancienneté et durée du chômage, récurrence**

### **A/ Ancienneté et durée du chômage**

#### **1/ Les sources statistiques sur l'ancienneté (enquêtes)**

déjà examiné

#### **2/ L'apport des données administratives sur ancienneté et durée du chômage**

---

<sup>1</sup> « Le chômage n'est pas un état durable et isolé, il y a des mouvements incessants d'entrées et de sortie, avec souvent passage par des situations intermédiaires » (in "La mesure du chômage, synthèse des débats", Olivier Marchand, Les cafés de la statistique, soirée du 19 juin 2007, Société française de statistique).

sera examiné ultérieurement

## **B/ Récurrence du chômage**

*Avertissement : concernant la récurrence du chômage et les flux, il serait théoriquement possible de proposer des indicateurs nombreux et détaillés, eu égard à l'importance du thème. Cependant :*

*1- il faut expertiser les données disponibles à partir des différentes enquêtes, s'assurer de leur pertinence et de la robustesse des traitements envisagés ;*

*2- il faut aussi distinguer indicateurs et études. Les indicateurs n'ont pas vocation à couvrir tout le champ de ce que nous souhaiterions savoir. Un indicateur doit être stable et robuste, son évolution éventuelle significative ; il doit être facile à comprendre et à mettre en œuvre. Les propositions d'indicateurs figurant ci-après s'inscrivent dans ce cadre.*

*Ce sont des études, voire des recherches approfondies, qui permettront d'élargir notre connaissance. La plupart des flux entre catégories fines devront être analysés dans le cadre d'études de nature structurelle. On pense par exemple aux flux entre les inactifs et qui souhaitent travailler et l'emploi, le chômage ou les inactifs qui ne souhaitent pas (ou plus) travailler, aux flux entre le sous-emploi et le temps partiel sans souhait de travailler plus... Ces études, ultérieurement, pourront (le cas échéant) conduire à proposer des indicateurs supplémentaires.*

Le chômage récurrent est la situation de personnes qui sont à nouveau au chômage alors qu'elles avaient connu une autre situation (en général trouvé un emploi) suite à une première période de chômage (cycle chômage - emploi - chômage, éventuellement répété).

Les personnes en chômage récurrent ont une ancienneté de chômage relativement courte, dans la mesure où une période au moins de non chômage s'est intercalée et a mis à zéro le compteur ancienneté de chômage. A ce titre, l'analyse du chômage récurrent est un complément à celle de l'ancienneté de chômage ; on considère en général que les chômeurs de longue durée sont en situation plus difficile (en moyenne) que les chômeurs « récents » ; à un degré moindre, il en va de même des chômeurs récurrents dont l'insertion durable dans l'emploi apparaît chaotique.

La récurrence du chômage caractérise le parcours d'insertion de certains jeunes et de personnes plus âgées en difficulté sur le marché du travail et sans doute d'une partie des femmes. Les situations intermédiaires sont souvent des emplois précaires, CDD, intérim, contrats aidés. Si la situation entre deux périodes de chômage est une séquence d'inactivité, la signification du chômage récurrent est différente (il s'agit de personnes éloignées du marché du travail, dont la recherche d'emploi n'est pas stabilisée).

Aucune statistique sur la récurrence des situations de chômage n'est publiée de façon habituelle. En revanche, les études et les articles de recherche sont assez nombreux. Il apparaît d'abord qu'il n'y a pas de définition consensuelle de la récurrence du chômage, ce qui renvoie à la notion connexe d'instabilité de l'emploi, chaque auteur adoptant sa définition, en fonction des données dont il dispose.

Comme pour les indicateurs de niveau de chômage et de sous emploi, les indicateurs sont présentés selon les types de sources de données disponibles.

## 1/ Les enquêtes statistiques

Un bon indicateur devrait combiner, au cours d'une période donnée (un an, trois ans, cinq ans ?) le nombre de mois passés au chômage et le nombre d'entrées au chômage.

### **La première source possible est l'enquête Emploi.**

En théorie, il serait possible d'utiliser les interrogations successives de l'enquête Emploi en continu pour constituer des pseudo-panels, mais cette utilisation de l'enquête Emploi pose d'importants problèmes. Elle introduirait des biais du fait de la non réponse. D'une part, les personnes peuvent accepter de répondre aux premières interrogations mais non aux suivantes. D'autre part, les personnes ne sont pas réinterrogées si elles changent de domicile (l'enquête étant constituée d'un échantillon de logements et non de ménages). De plus, si le déménagement est lié à une modification de la situation professionnelle, le fait de ne pas observer ces changements risque de biaiser la description des situations rétrospectives. Il n'est pas facile de corriger ces biais. En conséquence, il est proposé de ne pas retenir les informations fournies à partir des pseudo-panels pour construire des indicateurs de récurrence.

Il est en revanche possible d'utiliser les questions rétrospectives de l'enquête Emploi. Pour les ménages interrogés pour la première fois (1/6<sup>ème</sup> de l'échantillon), on dispose de la situation un an avant, et d'un calendrier rétrospectif d'activités sur un an, avec un classement selon une grille très simple (à votre compte ou vous aidez un membre de votre famille dans son travail sans être salarié ; salarié pour une durée non limitée ; salarié sous contrat à durée déterminée, mission d'intérim, apprentissage, travail saisonnier ; au chômage ; élève, étudiant, stagiaire non rémunéré ; militaire du contingent ; retraité, préretraité, retiré des affaires ; femme [homme] au foyer ; autre inactif)<sup>2</sup>. Ce calendrier ne précise pas les débuts et les fins de périodes, mais indique pour chaque mois la situation principale de la personne. Moyennant quelques conventions, il serait possible d'en tirer, pour les chômeurs à la date de l'enquête (le 1/6<sup>ème</sup> de l'échantillon interrogé pour la première fois) un nombre d'entrées en chômage et une durée totale (avec un « grain » plus grossier que celui tiré du panel SRCV décrit ci-dessous) au cours de l'année écoulée. Ces questions rétrospectives permettent de s'affranchir des problèmes de non réponse évoqués plus haut mais la qualité des données qu'elles fournissent repose sur la mémoire des personnes interrogées, ce qui peut induire également des biais. Estrade (1998) a montré que les situations courtes ou floues sont souvent mal renseignées et que le sens de ces erreurs n'est pas le même selon les personnes : une personne qui occupait un emploi temporaire l'année précédente déclarera avec le recul plus souvent qu'elle était sans emploi si elle n'est pas diplômée et, au contraire, qu'elle occupait un emploi stable si elle est très diplômée.

Le concept de chômage sous-jacent du calendrier d'activité est un chômage déclaré (en référence à la grille du calendrier).

Ces données reposent sur un échantillon restreint puisque ces questions rétrospectives ne sont posées qu'en première interrogation. Une solution serait de cumuler quatre trimestres, comme cela a été fait jusqu'à présent pour publier les données (en moyenne annuelle). Des études et analyses préalables seraient nécessaires avant d'en tirer un ou des indicateurs suffisamment robustes.

---

<sup>2</sup> C'est la question K1 du questionnaire de l'enquête Emploi en continu.

Plusieurs propositions d'indicateurs sont soumises à la discussion (sous réserve de faisabilité) :

- Nombre de chômeurs récurrents. On considérerait comme chômeur récurrent une personne<sup>3</sup> :
  - o au chômage au sens du BIT à la date de l'enquête<sup>4</sup>
  - o ayant connu auparavant (au cours de l'année couverte par le calendrier rétrospectif) au moins deux entrées en chômage
  - o avec une durée de chômage cumulée supérieure à 3 mois sur l'année
  - o et au moins une période d'emploi.
- Nombre moyen de périodes de chômage au cours de l'année écoulée pour les chômeurs au sens du BIT à la date de l'enquête.
- Répartition des chômeurs au sens du BIT à la date de l'enquête selon le nombre de périodes de chômage au cours de l'année couverte par le calendrier
- Répartition des chômeurs au sens du BIT à la date de l'enquête selon le nombre de périodes de chômage et la durée cumulée de ces périodes de chômage au cours de l'année couverte par le calendrier.

Ces indicateurs seraient calculés une fois par an. Il faudrait examiner la possibilité de décomposer les résultats selon les critères classiques d'âge, de genre, de diplôme ou de CSP (en fonction de la taille de l'échantillon).

**Le panel Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV)** est une seconde source possible. Ce panel, mis en place depuis 2004 dans le cadre du projet européen Silc (à l'Insee SRCV) pourrait fournir des informations pour tous les individus du panel. L'échantillon est petit mais suivi sur neuf ans (à partir de 2004). Chaque année, 19 000 personnes environ sont interrogées en mai-juin. Des questions rétrospectives sont posées sur les situations depuis le 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente (donc 1 an et 5 mois), avec au maximum 15 périodes différentes, en isolant les périodes de chômage, d'emploi (salarié, à temps complet ou à temps partiel ; indépendant, à temps complet ou à temps partiel ; aide familial non rémunéré, à temps complet ou à temps partiel), et d'inactivité (retraité ou préretraité, retiré des affaires ; étudiant, élève en formation, en stage non rémunéré ; au foyer, occupé à des tâches d'entretien de la maison ou de garde d'enfants ; au foyer, en incapacité permanente de travail ; autre inactif).

Le concept de chômage sous-jacent de la partie rétrospective est un chômage déclaré à partir de la grille mentionnée ci-dessus. A la date de l'enquête (renouvelée chaque année), des questions complémentaires sur la recherche active d'emploi et sur la disponibilité permettraient de construire un chômage proxy BIT (mais il n'y a rien sur une « semaine de référence »).

On pourrait envisager les mêmes indicateurs que ceux construits à partir de l'enquête Emploi, avec un calcul plus précis des périodes (durée et nombre), et avec un profondeur supérieure (période d'observation de 17 mois au lieu de 12). Ils seraient également annuels. En outre, l'utilisation de cette enquête en panel permet d'allonger la période d'observation à 17+12

---

<sup>3</sup> Cette définition est proposée pour une période d'observation de 12 mois ; elle devrait être adaptée pour des périodes d'observation plus longues.

<sup>4</sup> Une variante consisterait à considérer aussi les personnes en sous-emploi à la date de l'enquête ; si elles satisfont aussi aux autres conditions, il serait logique de les considérer comme des « chômeurs à temps partiel » récurrents.

mois, 17+24 mois... avec à chaque fois un échantillon plus petit (8/9, 7/9 ... jusqu'à 1/9 sur 17 mois+9 ans). Toutefois ceci relève plus des études que des indicateurs.

Les principales limites de ce panel sont la taille de l'échantillon (qui rend difficile des découpages fins), et la disponibilité tardive des données. En outre, des études et analyses préalables seraient nécessaires avant de tirer de ce panel des indicateurs (il faudrait en particulier en apprécier le degré de stabilité au cours du temps).

Une autre source possible serait **l'enquête Génération 98 du Cereq**. Elle est limitée aux jeunes entrants, mais permettrait d'apprécier l'éventuelle récurrence de leur chômage sur trois ans.

La profondeur de champ est limitée si on se fonde sur les données d'enquêtes : un an pour l'enquête Emploi, plus pour SRCV, mais à terme. Les données administratives permettraient un recul supérieur mais uniquement pour les personnes inscrites dans les fichiers administratifs (tous les chômeurs ne sont pas couverts).

## **2/ L'apport des données administratives**

sera examiné ultérieurement

## **III Les flux d'entrées et de sortie du chômage**

L'objectif principal des indicateurs de flux est d'apprécier la dynamique du marché du travail. Pour au moins une partie de la main-d'œuvre et des personnes sur le marché du travail, la rotation entre les différentes positions est beaucoup plus fréquente que par le passé, et les analyses de flux, trajectoires, transitions ont de ce fait une importance accrue.

### **1/ Les enquêtes statistiques**

Comme cela a été précisé ci-dessus (cf avertissement), il aurait sans doute été souhaitable de caractériser le devenir des personnes appartenant aux différentes catégories isolées dans les indicateurs de niveau de chômage et de sous emploi. Cet objectif paraît hors d'atteinte compte tenu des données dont nous disposons. En effet, seule l'enquête Emploi permet l'évaluation des effectifs des catégories retenues et son utilisation pour mesurer les évolutions des situations pose les problèmes évoqués dans la partie sur la récurrence du chômage (attrition et effet mémoire). De plus, les volumes en jeu pour certaines transitions pourraient être très faibles et de ce fait sujets à de fortes fluctuations.

Il est proposé de s'en tenir à des indicateurs plus frustes, relatifs aux transitions :

- Emploi↔chômage,
- Emploi↔inactivité
- Emploi↔emploi,
- Chômage↔chômage,
- Chômage ↔inactivité
- Chômage ↔emploi
- Inactivité↔chômage,
- Inactivité ↔inactivité

- Inactivité ↔ emploi,  
avec une décomposition entre l'emploi précaire et l'emploi stable.

Comme pour les indicateurs de récurrence, il est proposé d'utiliser l'enquête Emploi pour rester cohérent avec les indicateurs de niveau de chômage et de se fonder sur les calendriers rétrospectifs en raison des biais potentiellement importants entraînés par l'attrition de l'échantillon.

Dans ces conditions, on estimerait le nombre de personnes dans une des trois situations (emploi, chômage, inactivité) au sens du BIT qui étaient auparavant dans une des trois situations (emploi, chômage, inactivité) au sens de la déclaration de la personne. L'utilisation du calendrier rétrospectif impose que le délai entre les deux situations soit l'année. Comme le rappelle le Rapport *Niveau de vie et inégalités sociales* du Cnis, « un pas court tend à sous estimer l'instabilité de l'emploi mais, en revanche, permet de mieux capter l'instabilité des emplois saisonniers ». Rappelons que ces données ne sont disponibles que pour la partie de l'échantillon interrogée pour la première fois (1/6<sup>ème</sup>).

A partir de ces données, on pourrait connaître la situation un an auparavant des personnes au chômage au sens du BIT l'année N, ce qui permettrait d'avoir des informations sur l'entrée au chômage (en provenance de l'emploi ou de l'inactivité). De façon analogue, on pourrait connaître la situation en N des personnes au chômage déclaré en N-1. Ces données fourniraient des informations sur la sortie du chômage (vers l'emploi ou l'inactivité). Ces deux types de données ne sont pas exactement symétriques car elles reposent sur une définition au sens du BIT en N et une définition au sens de la déclaration de la personne interrogée en N-1.

Comme pour les indicateurs de récurrence, les données reposent sur un échantillon restreint puisque les questions rétrospectives ne sont posées qu'en première interrogation. Une solution serait de cumuler quatre trimestres, comme cela a été fait jusqu'à présent pour publier les données (en moyenne annuelle). La construction de ces indicateurs nécessite encore des investigations car la mesure des flux relève actuellement d'études menées par des chercheurs.

Cette proposition s'écarte de la proposition faite dans le Rapport *Niveau de vie et inégalités sociales* qui se fondait (au moins en partie) sur l'utilisation de l'enquête Emploi en pseudo-panel.

Une seconde solution serait de recourir au panel SRCV qui va se constituer progressivement : les personnes seront suivies pendant 9 ans sans biais. Cependant la définition des catégories dépend du questionnaire, qui (sur les aspects relatifs à l'emploi) est plus fruste que celui de l'enquête Emploi. Par ailleurs, l'échantillon est de faible taille. La construction d'indicateurs demande des investigations pour en apprécier la faisabilité, et en attendant ce panel serait plutôt un outil d'études.

## **2/ L'apport des données administratives**

sera examiné ultérieurement